



liquidation du régime matrimonial

Par **CERNON**, le **14/08/2012** à **18:31**

Si je dis non pour l'avocat,c'est parce que depuis 2002,j'ai 17 Avocats sur mon dossier de divorce et je n'ai toujours pas les Partages.Un jugement a été rendu le 29 Octobre 2004 aux torts Exclusifs du père à Laurine 16 Ans.Depuis 2003,je consulte un Notaire,il refuse de rendre le Procès verbal de difficultés.Quand Laurine a commencé à me maltraiter,la justice continue de me rendre coupable de ces actes.Depuis 2003,je demande Mains Fortes aux Procureurs de la région,mais sans succès.En Novembre 2013,je dois réintégrer un Poste au Conseil Général de la Seine St Denis,mais si je dois tout laisser à Monsieur,il en hors de question..

Depuis 4 mois,je ne vois plus Laurine qui est sous emprise de son père,il lui donne de l'argent.Si vous pouviez répondre à cet SOS,je vous en serais reconnaissante.

Merçi,d'avance.J'envoie à nouveau un courrier au Procureur,mais va t-il entendre mon désarroi??